

RE P O N S E D E

**Monsieur Richard GALI
Maire de la commune de Mougins**

Réponse de Monsieur le Maire de Mougins Au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes PACA.

Monsieur le Président,

En 2001, les objectifs fixés pour une période de 6 ans étaient très élevés. En effet, la municipalité a fait le choix d'intensifier les services à la population en privilégiant la sécurité. De nouveaux bâtiments et services ont été créés. Les infrastructures routières nécessitaient également d'importants investissements.

Malgré cette politique, la gestion communale devait être maîtrisée. Une rigueur a alors été tout le long de la mandature maintenue pour permettre la réalisation des objectifs. Une prospective financière avait, dès 2001, permis d'évaluer la faisabilité des objectifs et les modalités d'exécution.

C'est ainsi qu'une politique avantageuse a été menée à bien, tout en conservant les moyens financiers de la commune.

1^{er} point : une politique communale ambitieuse.

Les besoins de la commune en 2001 étaient de plusieurs ordres. Si la sécurité était une priorité, les investissements ont également concerné la construction de nouveaux bâtiments, la création de nouveaux services de proximité et des travaux d'infrastructure routière conséquents.

1. Le renforcement des moyens de la sécurité

Comme le note la Chambre dans son rapport, les effectifs de la police municipale ont été augmentés de manière substantielle sur la période 1999-2005. Si en 2000, il y avait 20 policiers en exercice, en 2004 ils étaient 35 agents de police et 5 Agents de Surveillance de la Voie Publique. La superficie de la commune et son habitat diffus nous ont incités à mettre en place une meilleure surveillance du territoire. Les nouveaux effectifs ont été affectés aux brigades existantes et ont aussi permis la création de nouvelles brigades comme par exemple les ASVP, la brigade cynophile, la brigade Motorisée, la brigade de l'environnement ainsi que la brigade de nuit. Depuis 2001, la police municipale de Mougins est opérationnelle 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Cette augmentation des effectifs a engendré des dépenses supplémentaires en matière d'équipement. De nouveaux véhicules ont été acquis, notamment des deux roues (entre 2001 et 2004 la ville a acheté : 8 motos et 6 scooters) . Les équipements des personnes ont aussi suivi (gilet, armes...)

Les locaux de la Police municipale ont été modernisés afin d'améliorer les conditions de travail des agents.

Enfin, la commune a lancé la mise en place de la vidéo surveillance. Il est apparu que ce moyen est le plus approprié pour accompagner les brigades opérationnelles.

Dans cette période, des mesures de prévention ont également été instaurées grâce au Conseil Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance.

L'ensemble de ces moyens a permis sur la période de faire baisser les chiffres de la délinquance (en 2001 on comptait près de 1820 actes et 1058 en 2006). Cette baisse concerne surtout sur la délinquance de voie publique :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombres de faits	1204	1052	784	836	643	571

2. Création de nouveaux services à la population

La municipalité a fait le choix de créer et de gérer de nouveaux services à la population. Ces services sont exécutés par des agents communaux dans la mesure où ils sont tous gérés en régie.

C'est ainsi que le tri sélectif a été instauré avec une distribution de sac pour les administrés et un ramassage de porte à porte à jour fixe par le service voirie. Le ramassage des encombrants est aussi assuré par les services de la mairie sur tout le territoire à date fixe et à la demande.

La ville a également désiré assurer les illuminations de Noël et ne plus faire appel des sociétés privées. Il en est de même pour la distribution du bulletin municipal. La dizaine de bulletins annuels est distribuée directement par les employés de la mairie.

Pour remplir ces nouvelles missions, le nombre d'agents du Centre Technique Municipal a augmenté, en 1999 le CTM comptait 83 agents contre 110 en 2004.

Une mairie annexe supplémentaire a aussi été ouverte dans le quartier excentré de Mougins le Haut pour rapprocher les services communaux de la population. Les agents municipaux sont amenés dans ce lieu à remplir des missions d'agents postaux.

Sur la période, les Conseils de quartier ont augmenté considérablement leur activité. De même le protocole s'est structuré. Ces deux services, qui comptent 4 agents ainsi que la communication (4 agents), ont été rattachés en 2002 au cabinet.

3. Construction de nouveaux bâtiments communaux.

La construction de nouveaux bâtiments communaux a été planifiée sur l'ensemble de la mandature.

Un effort important a été fait sur les écoles. En 2000, l'école Maternelle de Rebuffel a été ouverte, suivie en 2003 par l'école maternelle de Saint Martin en Forêt. De plus, l'école des Cabrières a été étendue (maternelle et primaire). Enfin, une nouvelle école de 14 classes a été réalisée à Mougins le Haut pour un coût de 7 592 278 €.

La commune a aussi amélioré l'accueil des enfants en investissant dans les crèches (les Ecureuils et les Oursons).

En matière culturelle, la commune a acquis et réaménagé des locaux pour le musée d'Histoire Locale, dans le vieux village. Des travaux importants ont aussi été engagés à la chapelle Notre Dame de Vie, site inventorié au bâtiment de France. Une médiathèque a été ouverte à Tournamy ainsi qu'une annexe à Mougins le Haut.

La construction d'un Dojo a aussi été lancée, pour permettre une pratique des arts martiaux sur la commune.

Pour ce qui concerne les services municipaux, la ville a construit une maison dédiée au service emploi et le service du tourisme a emménagé dans de nouveaux locaux.

4. Les travaux d'infrastructures routières

De nouveaux axes routiers communaux ont subi d'importants aménagements pour sécuriser les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Cela a été le cas pour les entrées de ville notamment l'avenue Saint Martin (1 231 699 €) ou Maréchal Juin.

Une attention a aussi été portée au centre de vie de la commune. Le boulevard urbain du Val-Tournamy a ainsi totalement été réorganisé afin de créer une réelle homogénéité du quartier.

De nombreuses voies du quartier de Mougins le Haut, ont été aménagées (voie Julia, voie du cherche midi...) et des parkings créés. En effet, ce quartier qui compte plus de 4 000 habitants a été érigé et équipé essentiellement depuis 1998.

Enfin, la ville a participé financièrement à hauteur de 1 148 408 € à la construction de murs anti-bruit sur l'autoroute A8. Ces écrans phoniques ont ainsi permis d'isoler les riverains de l'autoroute des nuisances sonores.

2^{ème} point : une gestion communale maîtrisée.

Malgré des objectifs ambitieux, l'évolution de la gestion communale a été encadrée.

1. Au niveau des finances

La situation financière de la commune est très satisfaisante. En effet, sur la période concernée, l'évolution des charges a été contrôlée. Si les charges de personnel sont passées de 41,84 % en 1999 à 46,30 % en 2004, cela est dû, comme explicité, à la création de nouveaux services et à la mise en fonction de nouveaux bâtiments communaux. Toutefois, les charges de personnel restent inférieures aux moyennes régionale et nationale. Il en est de même pour les charges à caractère générale sur les dépenses de fonctionnement.

Le coefficient de rigidité démontre que la commune dispose de marge de manœuvre pour réduire ces charges de fonctionnement.

L'évolution maîtrisée de ces charges a suivi l'évolution des recettes de la commune. En effet, la commune maintient une stabilité fiscale : les taux des 4 taxes restent identiques sur la période mais aussi en 2006 et 2007. Cette stabilité dure depuis près de 11 ans.

L'épargne communale est également saine dans la mesure où elle est positive chaque année sur la période. La Chambre souligne un résultat négatif en 2003. Cependant, il semble de toute évidence que cette annonce provient de la prise en compte dans l'annuité à déduire de l'autofinancement brut, du remboursement des prêts revolving ; or, ceux-ci sont distingués comptablement en dépense comme en recette, sur le compte 16449, depuis le 01/01/2004 pour ne plus être compris dans le remboursement annuel du capital.

Nos comptes administratifs 2004 et 2005 ont pris soin de signaler ces mouvements de dette revolving, qui s'équilibrent en dépense et en recette, par une annexe à l'état de la dette, pour 4 866 611 € en 2004 et pour 4 469 279 € en 2005.

De même, bien que la Chambre souligne que la commune de Mougins apparaît peu endettée, elle signale une augmentation de la dette par habitant. La ville tient alors à préciser que l'encours de dette est passée de 6 922 505 € en 2001 à 7 811 477 € en 2004 soit une hausse de 13% et par habitant de 425 € à 453 € soit une hausse de 7% compte tenu de l'augmentation de la population qui, de 2001 à 2004, est passée de 16 287 habitants à 17 236 habitants (+ 6%).

2. Au niveau du personnel

La gestion du personnel dans cette période a été satisfaisante. Les charges du personnel ont été contrôlées et cela malgré une politique avantageuse pour les agents. Durant cette période, sur 22 emplois jeunes, 17 ont été intégrés dans les effectifs, et un régime indemnitaire pour l'ensemble des agents a été instauré. Ce dernier est attribué par l'autorité territoriale en fonction de la qualité du service de chaque agent. Cependant, dans une volonté de valorisation des salaires, un minimum de 76,22 € a été attribué pour chaque agent dès sa mise en place.

Malgré ce dispositif et la création de nouveaux emplois (plus de 110), il convient de rappeler comme l'a souligné la Chambre, que les charges du personnel sont inférieures aux moyennes nationale et régionale en dépit de la gestion des services en régie. En effet, la ville rappelle sa volonté de gérer les services en régie. A ce jour, la commune de Mougins n'a pas de Délégation de Service Public.

Un important effort financier a aussi été engagé sur la période pour la formation des agents. Un plan de formation globale jusqu'alors en gestation, a ainsi été mis en place en 2007. Ce plan est intervenu après la réalisation des fiches de poste pour l'ensemble de la mairie, et les entretiens d'évaluation annuelle. A travers cette méthode, la ville identifie les vœux de formation de chaque agent et essaie d'y répondre selon les disponibilités et la cohérence avec le poste ou le désir de l'agent d'évolution.

La ville tient aussi à préciser qu'un tableau de bord des départs à la retraite susceptibles d'intervenir jusqu'en 2010 a été réalisé.

3. Concernant les marchés publics

Les différentes évolutions de la réglementation des marchés publics, surtout avec le code de 2001, de 2004 et de 2006, ont obligé la ville à adapter ces procédures et les fiabiliser sur le plan juridique.

Le service des marchés a été dans un premier temps étoffé. Si en 1999, 4 agents s'occupaient des marchés de travaux de la commune, aujourd'hui ce sont 9 agents qui gèrent l'ensemble des marchés. Dans le service, une attention particulière est depuis portée sur la cohérence et la viabilité des documents édités (avis d'appel à la Concurrence, règlement de consultation, procès verbaux de la commission...)

En 2004, le service des marchés et des achats a fusionné avec le Service Juridique afin de bénéficier d'une procédure plus claire, plus fiable et d'une veille juridique constante pour éviter tout contentieux. En 2005, la ville a recruté une attachée principale pour diriger l'ensemble de ce service.

Une procédure interne adaptée a été mise en place en 2005. Ce "guide" est bien sûr appelé à suivre les évolutions de la réglementation et à s'améliorer. La ville travaille ainsi à son adaptation.

La ville prend bonne note des observations de la Chambre relative à la mise en œuvre des procédures de marchés et tient à préciser que depuis 2001 elle s'est dotée des moyens pour les corriger.

4. concernant les contrôles internes

Le contrôle interne est une préoccupation de la ville. C'est pourquoi, sur la période étudiée un agent a été recruté en tant que contrôleur de gestion. Son action a permis de maîtriser les dépenses de gestion et d'éviter une augmentation importante sans justificatifs.

En matière de téléphonie, la Chambre note une évolution des dépenses, cela est dû comme il est précisé dans le rapport, essentiellement à la téléphonie mobile qui, sur cette période, s'est largement développée. Cependant, la ville de Mougins tient à préciser que suite à cette évolution, on observe, depuis 2004 une stabilisation des frais de télécommunication malgré une augmentation de travail dans un environnement de plus en plus orienté vers ces nouvelles technologies.

A travers cet exemple, la ville veut démontrer son engagement sur le contrôle à l'interne de la gestion communale.

En conclusion, la ville tient à souligner la bonne santé financière de la commune par rapport aux investissements considérables réalisés dans la période 1999-2005 étudiée par la Chambre Régionale des Comptes. Cette situation est due à une gestion rigoureusement maîtrisée.

Telles sont, Monsieur le Président, les différentes remarques et précisions que la commune désire apporter aux observations formulées par votre Institution.